

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 20 janvier 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Ouverture de la séance

À 10 h 31, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020-029 en date du 26 avril 2020 et 2020-074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

CA-2021-0001

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 décembre 2020

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 décembre 2020, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

Dépôt du certificat du responsable du registre relatif au *Règlement de l'agglomération sur la réserve financière visant à assurer la pérennité du Centre Vidéotron et des équipements s'y rattachant*, R.A.V.Q. 1362

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

CA-2021-0003

Avenant 2020-4 au contrat de prêt conclu entre la Ville de Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - DE2020-1008* (Ra-2334)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant 2020-4 au contrat de prêt du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, conclu entre la Ville de Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avenant 2020-4 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0004

Entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale relative à l'octroi d'une subvention pour des projets en lien avec son rôle et ses responsabilités en raison de son statut de capitale nationale du Québec - DG2020-039 (Ra-2334)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale relative à l'octroi d'une subvention de 39 000 000 \$ pour des projets en lien avec son rôle et ses responsabilités en raison de son statut de capitale nationale du Québec, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0005

Avis de modification numéro 3 relatif au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C179 (Appel d'offres public 52218) - AP2020-891 (CT-2510910) — (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 166 980,09 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Excavation Marcel Vézina inc.*, en vertu de la résolution CA1-2018-0275 du 20 août 2018 relative au contrat pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec (8 contrats) - Contrats débutant en 2018 - Zone 1C179, du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0006

Adjudication d'un contrat pour l'ajout de licences VPN 2020 (Appel d'offres public 74629) - AP2020-899 (CT-2503685) — (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adjuger, à *Victrix conseil inc.*, le contrat pour l'ajout de licences VPN 2020, pour une somme de 113 278,56 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74629 et aux prix unitaires de sa soumission du 23 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 et 2023 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0007

Dépense supplémentaire à l'entente de services professionnels juridiques relative à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811) - [AP2020-915](#) (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 150 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Gravel² Avocats inc.* (Dossier 48811), en vertu de la résolution CA-2017-0270 du 5 juillet 2017 pour des services professionnels juridiques relativement à l'arbitrage de différends concernant la Loi 15 sur les régimes de retraite pour les employés manuels, les fonctionnaires et les professionnels, pour la période du 1^{er} mai 2017 au 31 juillet 2018 (Dossier 48811), selon les conditions négociées entre les parties.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0008

Avis de modification numéro 3 relatif au contrat de services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008) (Dossier 61426) - [AP2020-926](#) (CT-2515927) — (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 31 832,13 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à *Beauvais Truchon s.e.n.c.r.l.* selon la délégation de pouvoirs en vigueur, pour des services professionnels juridiques afin de représenter la Ville de Québec dans le dossier administratif 07-102 (236), N/D 19-300 (4008), selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'avis de modification numéro 3 joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0009

Entente entre la Ville de Québec et l'Université Laval, relative au contrat de services professionnels - Convention de recherche sur la simulation et l'optimisation des procédés et des produits du Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec (Dossier 74708) - [AP2020-927](#) (CT-2509779) — (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et l'*Université Laval*, relative au contrat de services professionnels - Convention de recherche sur la simulation et l'optimisation des procédés et des produits du *Centre de biométhanisation de l'agglomération de Québec* (CBAQ), pour une somme de 130 000 \$ (exonérée de la TPS et de la TVQ), pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2023, selon des conditions conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0010

Résiliation de l'entente de services entre la Ville de Québec et le Centre de la Francophonie des Amériques afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique (Dossier 52358) - AP2020-945 (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la lettre de résiliation conjointe signée entre les parties le 23 décembre 2020 faisant état de la résiliation de l'entente conclue en vertu de la résolution CA-2018-0306 du 5 juillet 2018 entre la Ville de Québec et le *Centre de la Francophonie des Amériques* pour le réseau des villes francophones et francophiles des Amériques afin de confier les responsabilités de fonctionnement et de développement du *Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique*, le 31 décembre 2020;
- 2° d'autoriser la résiliation de ladite entente le 31 décembre 2020, d'un commun accord entre les parties.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0011

Entente entre la Ville de Québec et la Corporation des parcs industriels du Québec, relative au versement d'une subvention en 2021 et en 2022, dans le cadre du volet Ententes sectorielles de développement local et régional du Fonds régions et ruralité, pour réaliser le projet Soutien à l'organisme et à la grande corvée des besoins des parcs industriels de la ville de Québec - DE2020-802 (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approprier une somme maximale de 575 000 \$ en 2021 et 25 000 \$ en 2022, à même le *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour la réalisation du projet *Soutien à l'organisme et à la grande corvée des besoins des parcs industriels de la ville de Québec*;

- 2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la *Corporation des parcs industriels du Québec*, relative au versement d'une subvention maximale de 575 000 \$ en 2021 et 25 000 \$ en 2022, dans le cadre du volet *Ententes sectorielles de développement local et régional* du *Fonds régions et ruralité* (FRR), pour réaliser ce projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0012

Avenant 2020-5 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* et appropriation d'une somme additionnelle pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la pandémie de *COVID-19* - **DE2021-003 (Ra-2245)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'avenant 2020-5 au contrat de prêt entre la Ville de Québec et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, dans le cadre du programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises*, selon les termes et conditions dudit avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier une somme additionnelle maximale de 10 000 000 \$, à même le *Fonds local d'investissement* (FLI), pour la mise en place d'un programme de prêts aux entreprises en raison de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0013

Contribution 2021 de l'agglomération de Québec au Réseau de transport de la Capitale - **FN2021-001 (CT-2519170) — (Ra-2245)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser le versement d'un montant de 129 824 900 \$ au *Réseau de transport de la Capitale*, à titre de contribution pour l'année 2021, réparti en quatre versements égaux de 32 456 225 \$, le 25 janvier, le 26 avril, le 5 juillet et le 4 octobre 2021.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0014

Approbation des prévisions budgétaires 2021 de l'Office municipal d'habitation de Québec - OM2020-006 (CT-2518196) — (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Québec joint au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser le paiement de la participation de la Ville de Québec à 5 401 452 \$, soit 2 991 461 \$ pour le programme *HLM* et 2 409 991 \$ pour le programme de *Supplément au loyer*;
- 3° d'autoriser le trésorier à effectuer le versement de la contribution-ville 2021 à l'Office municipal d'habitation de Québec selon les modalités convenues entre les deux parties;
- 4° de s'engager, par la Ville de Québec, à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, le financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du *Plan québécois des infrastructures*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0015

Approbation du Règlement N° 2020–630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale à même le lot 4 875 126 et la réduction de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale sur une partie du lot 4 875 127 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec - PA2020-161 (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le Règlement N° 2020–630 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement, R.V.Q. 990 relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale à même le lot 4 875 126 et la réduction de l'aire de grande affectation du sol Résidentielle-Rurale sur une partie du lot 4 875 127 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0016

Approbation du Règlement N° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2020-630 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec - PA2020-162 (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le maire Sylvain Juneau,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approuver le *Règlement N° 2020-631 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement N° 2020-630 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*, comme étant conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec* ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0017

Modification de l'annexe A-1 du recueil des Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec - RH2020-1110 (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approuver la modification de l'annexe A-1 du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec*, jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0018

Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires - RH2020-1135 (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la modification proposée à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- 2° la nomenclature modifiée des emplois.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0019

Nomination de madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice par intérim du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun - RH2020-1150 (CT-RH2020-1150) — (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) employée contractuelle, à l'emploi de directrice par intérim du Bureau de projet du Réseau structurant de transport en commun, avec effet rétroactif au 18 décembre 2020, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0020

Approbation du budget pour l'exercice financier 2021 de la Société municipale d'habitation Champlain - SO2020-006 (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de recommander à la Ville de Québec :

- 1° l'approbation intégrale du budget 2021 de la *Société municipale d'habitation Champlain*;
- 2° la mise à la disposition de la *Société municipale d'habitation Champlain* d'un fonds de roulement n'excédant pas 1 000 000 \$ pour l'année 2021, tel que prévu à l'article 3.3 des lettres patentes de la *Société municipale d'habitation Champlain*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2021-0021

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions mixtes en matière de systèmes de transport intelligent et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1358, et dépôt du projet de règlement - TM2020-268 (Ra-2245)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions pour le développement et le déploiement du gestionnaire artériel associé à la gestion des systèmes de transport intelligent qui desservent à la fois les réseaux routiers relevant de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de

services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes requis aux fins desdites interventions.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 1 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0022

Appropriation de 100 000 \$ au fonds général de l'agglomération - TM2020-268 (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 100 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1358. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0023

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1359, et dépôt du projet de règlement - TM2020-271 (Ra-2245)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant diverses interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signaux lumineux, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes et le versement des contributions financières requises aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 11 500 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition des biens et le versement des contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 1 150 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1359. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération ainsi que dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1367, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-025 (Ra-2245)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de plantation d'arbres aux fins du remplacement des frênes situés en bordure des rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et dans les parcs et les espaces verts relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**Appropriation de 30 000 \$ au fonds général de l'agglomération -
PQ2020-025 (Ra-2245)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approprier un montant de 30 000 \$ au fonds général d'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1367. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0027

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1374, et dépôt du projet de règlement - PA2020-154 (Ra-2245)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'entretien, de réfection et de construction d'infrastructures relatives à la protection des sources et des prises d'eau, des lacs, des rivières et des nappes souterraines ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents de même que l'acquisition d'immeubles et de servitudes nécessaires à la réalisation des travaux susmentionnés.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 660 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0028

Appropriation de 566 000 \$ au fonds général de l'agglomération - PA2020-154 (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'approprier un montant de 566 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1374. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0029

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1376, et dépôt du projet de règlement - GI2020-013 (Ra-2245)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains relevant de la compétence de l'agglomération, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 8 500 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0030

Appropriation de 850 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2020-013 (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier un montant de 850 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1376. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0031

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains de nature mixte ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1377, et dépôt du projet de règlement - GI2020-014 (Ra-2245)

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de démolition, de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains, relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération, ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents, de même que l'embauche du personnel et l'acquisition d'immeubles et de servitudes requis aux fins de la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense mixte de 23 000 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de quinze ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0032

Appropriation de 2 300 000 \$ au fonds général de l'agglomération - GI2020-014 (Ra-2245)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'approprier un montant de 2 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1377. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2021-0033

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1378, et dépôt du projet de règlement - LS2020-281 (Ra-2245)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux préparatoires de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, d'équipements urbains ou récréatifs et de parcs relevant de la compétence d'agglomération ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des immeubles et des servitudes requis pour la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 2 340 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CA-2021-0034

Appropriation de 234 000 \$ au fonds général de l'agglomération - LS2020-281 (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 234 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1378. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption de règlements

CA-2021-0035

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout et au retrait de certains feux de circulation, R.A.V.Q. 1360 - TM2020-164 (Ra-2242)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'ajout et au retrait de certains feux de circulation, R.A.V.Q. 1360.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 49.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ad